

ACTUALITÉS p.1

DOSSIER p.2

Bilan de la première phase
d'animation

LA PAROLE À p.3

Un propriétaire volontaire pour la
signature d'un contrat Natura 2000QUESTIONS/
RÉPONSES p.3Comment mieux connaître son
patrimoine naturel ?

ZOOM SUR p.4

Les landes d'intérêt européen

La lettre

Natura 2000 SOLOGNE

N°2 juin 2011

Edito

par Geoffroy de Moncuit

Les sylviculteurs, par leurs gestes séculaires, sont des protecteurs de l'environnement. Ces hommes et ces femmes de terrain rendent des services à l'ensemble de la collectivité sans qu'ils en soient nécessairement conscients : gérer durablement les forêts protège les sols, filtre l'eau et purifie l'air. De plus, les forêts restent synonymes de réservoirs de biodiversité.

Aujourd'hui, Natura 2000 semble pouvoir être une opportunité.

En effet, ce dispositif est l'occasion d'améliorer, par des gestes simples, la prise en compte de la biodiversité.

N'oublions pas que, loin de révolutionner notre gestion, cette démarche s'inspire du bon sens de « père de famille » de nos anciens.

C'est ensuite le moyen de nous affirmer comme des acteurs essentiels de la protection biodiversité, et d'être reconnu comme tel.

Personne n'a le monopole de « défenseur » de la biodiversité, c'est au contraire, l'affaire de tous.

Il est donc très important que nous nous réappropriions ce rôle qui est devenu éminent dans notre société, au risque sinon de se voir imposer par d'autres, plus éloignés du terrain, des contraintes qui ne correspondent pas à leur réalité.

Certes, cette tâche n'est pas facile, car l'environnement peut parfois provoquer quelques craintes. Par conséquent, le pays de Grande Sologne et le CRPF se sont unis pour animer le site Sologne et sensibiliser les forestiers à l'intérêt de prendre en charge sur leurs territoires la défense de la biodiversité dans le cadre de la directive Habitats.

En ce sens, remercions les solognots qui ont déjà accepté de signer une charte ou de travailler sur un contrat Natura 2000. En s'appropriant la gestion du patrimoine naturel présent chez eux, ils démontrent que les forestiers sont des acteurs responsables et incontournables.

Geoffroy de Moncuit

Président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre

Monsieur de Moncuit



EXPERTISES FAUNE/FLORE SOLOGNE 2011

Une nouvelle campagne d'expertises faune/flore est en préparation. Elle a pour objectif de mieux connaître le patrimoine naturel solognot. Ces expertises sont gratuites et tout propriétaire volontaire, publique ou privé, peut en bénéficier.

N'hésitez pas à contacter l'animateur du site Sologne, M. Dessarps. Voir rubrique

Questions/réponses page 3

NOUVEAU RÉGIME D'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Les premières listes départementales des activités soumises à évaluation des incidences sont en cours

d'élaboration. Le comité de pilotage du site Sologne a obtenu que ces listes soient identiques pour les 3 départements concernés par le site Natura 2000. Elles compléteront une première liste nationale. Liste consultable et informations complémentaires sur le site Internet Natura 2000 Sologne



BILAN de la première phase d'animation

Depuis 3 ans, le pays de Grande Sologne en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre (CRPF) assurent l'animation du site Natura 2000 Sologne. Quel est le bilan ?

Une mise en place prometteuse de la gestion

Depuis 2010, plus d'une trentaine de chartes ont été signées, essentiellement par des forestiers privés, représentant une surface de xxxx hectares. 2011 devrait voir la surface s'accroître de façon importante et la signature de plusieurs chartes par des communes solognotes.

Une quarantaine de contrats agricoles ont également été passés avec des exploitants agricoles afin de gérer des prairies de fauche d'intérêt européen.

Enfin, cinq propriétaires travaillent avec l'animateur pour élaborer des contrats afin de restaurer des landes ou des prairies d'intérêt européen.

Une communication active vers les acteurs du territoire...

Les 2 premiers numéros de la lettre Natura 2000 Sologne ont été envoyés notamment à tous les membres du comité de pilotage du site, aux 96 communes concernées et à 3500 propriétaires forestiers solognotes.

L'animateur est intervenu lors d'assemblées générales d'association de propriétaires. Il est également intervenu pour des collectivités territoriales comme Souesmes, Pruniers en Sologne ou la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois.

Enfin, l'organisation des « journées intersolognotes » a permis de réunir plus de 250 personnes au printemps 2009.

...Mais également vers le grand public

Un site internet « tout public » a été mis en ligne en septembre 2010. Il présente la démarche Natura 2000 en Sologne.

De nombreux documents pratiques y sont téléchargeables (cartographies du site, fiches milieux et espèces...).

Enfin, une émission radio consacrée à Natura 2000 Sologne a même été diffusée en janvier 2011 sur Méga FM.

Enregistrement d'une émission radio sur Natura 2000 Sologne par Méga FM, en présence de Patrice Martin-Laalande, Président du COPIL Natura 2000 Sologne - Pays de Grande Sologne, le 21/01/2011



Parole à...

...UN PROPRIÉTAIRE VOLONTAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT NATURA 2000



Richard Cremonini

M. Lebeuf

est propriétaire forestier à Nançay et il est agriculteur dans la Marne et dans l'Aisne.

Passionné par la nature, il est notamment administrateur au St Hubert club de France et vice-président de la propriété agricole de la Marne.

Il souhaite signer un contrat Natura 2000 afin de restaurer une ancienne prairie qui s'est naturellement reboisée après l'abandon de son pâturage, il y a plus de 30 ans.

Quel regard portez-vous sur Natura 2000 ?

Je suis favorable à Natura 2000 car d'une manière générale, on a surexploité notre environnement sans forcément se soucier des besoins des générations futures. Or Natura 2000 semble un outil adéquat pour préserver et transmettre son patrimoine naturel.

Ce dispositif, en reconnaissant la gestion passée, offre des moyens financiers pour que les propriétaires gèrent eux-mêmes leurs espaces naturels.

Pourquoi voulez-vous signer un contrat Natura 2000 ?

D'une part pour l'intérêt écologique que représente le maintien des « milieux ouverts » en Sologne. La biodiversité est une nécessité vitale pour l'homme.

D'autre part pour donner une image positive du monde de la propriété et de la chasse. Il faut que cela serve d'exemple pour les autres propriétaires solognots.

Comment jugez-vous la mise en place de Natura 2000 en Sologne ?

La démarche a été transparente et pédagogique. Un courrier a été adressé à l'ensemble des propriétaires de la Sologne pour la réalisation d'inventaires scientifiques sur la base du volontariat. Les résultats leur ont été restitués.

Aujourd'hui, l'animation du CRPF est rassurante. C'est un organisme connu, compétent et sans parti pris.

Vous êtes vous-même chasseur. Natura 2000 est-il une contrainte pour les activités cynégétiques ?

Il n'y pas de conséquences négatives du classement de la Sologne en site Natura 2000 sur la pratique de la chasse en Sologne. C'est logique puisqu'il n'y a aucune contradiction entre la chasse et la protection de la nature.

Merci à
M. Lebeuf.

Questions/ réponses

COMMENT MIEUX CONNAÎTRE SON PATRIMOINE NATUREL ?

Tout propriétaire volontaire, qu'il soit un particulier, une association ou une collectivité territoriale, peut bénéficier d'une expertise identifiant les milieux et les espèces d'intérêt européen. En Sologne, cette mission est confiée, pour la flore, au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) et pour la faune, à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

53 diagnostics ont déjà été réalisés depuis 2008.

La visite-diagnostic se fait uniquement après l'accord préalable du bénéficiaire et en sa présence s'il le souhaite. Elle ne donne aucun droit d'accès de la propriété à un public plus large.

Un compte-rendu d'expertise sera remis au propriétaire afin qu'il identifie les milieux et les espèces d'intérêt européen présents sur sa propriété. Ce compte-rendu peut également servir de document de travail pour l'élaboration d'un éventuel contrat Natura 2000.

Cette expertise constitue donc une opportunité pour améliorer la prise en compte de la biodiversité sur sa propriété.

Si vous êtes intéressés,
contactez l'animateur du site, M. Dessarps.
Contact page 4



Zoom sur

LES LANDES D'INTÉRÊT EUROPÉEN, DES MILIEUX NATURELS À PRÉSERVER !



Lande humide à molinie et à bruyère à quatre angles (Sainte-Montaine)

Les landes d'intérêt européen possèdent une grande valeur écologique et paysagère. Typiques de la Sologne, elles abritent une faune et une flore souvent remarquable.

Des landes sèches et des landes humides

Deux types de landes se rencontrent en Sologne : les landes sèches sur des sols secs et sableux, les landes humides sur des sols acides et engorgés. Elles se caractérisent toutes les deux par la présence de différentes bruyères adaptées aux conditions écologiques difficiles.

Des milieux de moins en moins fréquents

Ces milieux étaient traditionnellement gérés par le pastoralisme. Cette activité permettait le maintien de ces espaces ouverts en freinant la colonisation par les arbres.

Avec l'abandon de cette pratique, les landes d'intérêt européen se sont boisées naturellement ou artificiellement, provoquant leurs disparitions et l'uniformisation des paysages solognots.

Comment les gérer ?

L'objectif de gestion principale est de maintenir ou rétablir l'ouverture de ces milieux en luttant contre les ligneux : travaux de déboisement pour les restaurer, débroussaillage occasionnel pour les entretenir.

Des contrats Natura 2000 peuvent être signés par les propriétaires pour que les frais engagés dans la gestion de ces landes soient pris en charge à 100%.

Retrouvez une description plus précise de ces milieux ainsi que des autres habitats et espèces d'intérêt européen sur le site Web Natura 2000 Sologne <http://sologne.n2000.fr/>

Lande sèche à bruyère cendrée (Souesmes)

Site Web <http://sologne.n2000.fr>

Pierre-Damien Dessarps
Chargé de mission
Natura 2000 Sologne
CRPF Ile-de-France / Centre
pierre-damien.dessarps@crpf.fr
Tél : 02 38 53 65 10

Publié par :
Le centre régional de la propriété forestière
d'Ile-de-France et du Centre
43 rue du Bœuf St-Paterne - 45000 ORLÉANS
Tél : 02.38.53.07.91
www.crpf.fr/itc
Le CRPF est certifié ISO 14001
Directeur de publication : G. de Moncuit
Rédaction : Pierre-Damien Dessarps
ISSN : 2112-7883
Dépôt légal : juin 2011

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.

Imprimé sur :
papier PEFC par l'Imprimerie Rochelaise
Rue du pont des Salines - BP 197
17006 LA ROCHELLE cedex 1

